

FICHE DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance / du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit: Type CG™
Aérosol Galvanisation à Froid**

Numéros d'identification de produit: CG-13, CG-13M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Revêtement de protection en zinc

Liste des conseils contre: N'est pas applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / Fabricant:

American Polywater Corporation
11222 - 60th Street North
Stillwater, MN 55082 États-Unis
Tél: 1-651-430-2270
Courriel: sds@polywater.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC: 1-800-535-5053 (États-Unis) 1-352-323-3500 (INT'L)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon USA OSHA 29 CFR 1910.1200 (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17; SIMDUT 2015).

Flam Aérosol 1	H222
Gaz sous pression, gaz liquéfié	H280
Toxicité aiguë 4 (cutanée)	H312
Irritation cutanée . 3	H316
Eye Irrit . 2B	H320
Cancérogénicité. 2	H351

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est destiné à un usage grand public et est étiqueté conformément aux directives CPSC et non aux directives GHS énumérées ci-dessous. Il est sans danger pour les consommateurs et les autres utilisateurs dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles. La FDS contient des informations précieuses sur les conditions de travail industrielles.

Contient: Isohexanes , éthanol, n-pentane, n-hexane, isopropanol, propane, butane



Pictogrammes:

Mot

d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H280

Contient du gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H312	Nocif en cas de contact avec la peau
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H320	Provoque une irritation des yeux
H351	Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
P264	Se laver soigneusement les mains après utilisation.
P280	Porter des gants de protection et une protection oculaire.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P305 + P351 + P338	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P337 + P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude: consulter un médecin.
P308 + P313	Protéger du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F. Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales et nationales.
P410 + P412	La classification par aspiration n'est pas appliquée en raison de la forme physique du produit.
P501	

Remarques:

2.3 Autres dangers: Pas d'information disponible.

3. Composition / Information sur les composants

<u>Composant</u>	<u>N ° CAS</u>	<u>No CE</u>	<u>Wt. %</u>
Zinc; Poussière de zinc	7440-66-6	231-175-3	43,1%
2-butanone, méthyléthylcétone	78-93-3	201-159-0	20,1%
Xylène (isomères mixtes)	1330-20-7	215-535-7	7,5%
Hexone , méthylisobutylcétone	108-10-1	203-550-1	7,2%
Résine alkyde	propriétaire		5,1%
Distillat de pétrole	8052-41-3	203-550-1	2,3%
Éthylbenzène (composant du xylène)	100-41-4	202-849-4	1,6%
Acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	1,1%
Propane (propulseur)	74-98-6	200-827-9	12%

4. Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Contact oculaire:	Si une irritation des yeux due à une exposition aux vapeurs se développe, aller à l'air frais. Rincer les yeux à l'eau claire. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Cherchez des soins médicaux.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements contaminés; rincer soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.
Inhalation (respiration):	Si une irritation du nez ou de la gorge se développe, passez à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Si la respiration est difficile, fournissez de l'oxygène. S'il ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Cherchez une attention médicale immédiate.
Ingestion (avaler):	Pas une voie d'exposition probable. Ne pas faire vomir et ne rien faire avaler sauf indication contraire émanant du personnel médical. Obtenez des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires.

Aucun connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau, poudre extinctrice ou mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression interne lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême et évacuent le contenu. Le contenu liquide du récipient favorisera la combustion. Une surexposition aux produits de décomposition peut entraîner un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être facilement apparents. Obtenez des soins médicaux.

Décomposition et sous-produits dangereux:

Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et d'autres fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs afin d'éviter l'accumulation de pression et l'explosion lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême. Porter des lunettes et utiliser un appareil respiratoire autonome. Si de l'eau est utilisée, les buses de brouillard sont préférées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour un déversement dans un espace confiné, prévoir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs. Pour les secouristes: utiliser une protection respiratoire: demi-masque ou masque complet avec filtre (s) pour vapeurs organiques en cas de déversement dans un espace confiné. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des éclaboussures ou un contact avec les yeux sont possibles. Pour les petits déversements: des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement adéquats.

6.2 Précautions environnementales:

Évitez le rejet dans l'environnement. Endiguer le déversement pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

6.3 Méthodes matériels de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec du sable ou des absorbants. Recueillir autant de matériaux déversés que possible à l'aide d'outils anti-étincelles et transférer dans un conteneur. Scellez le contenant. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant ne modifie pas le risque de toxicité ou d'inflammabilité.

6.4 Référence à d'autres sections:

Reportez-vous aux sections 4, 5, 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aérosol extrêmement inflammable. Conserver les contenants au frais, au sec et à l'écart des sources d'ignition. Ne pas exposer le contenant à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50 ° C / 122 ° F. Évitez de respirer les vapeurs ou les aérosols. Bien se laver après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Pour usage industriel ou professionnel uniquement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités

Ne pas transporter ni stocker à proximité de sources de chaleur. Gardez les boîtes au sec et à l'écart des sources d'ignition. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Stockez ce produit avec une ventilation adéquate.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Voir la fiche technique de ce produit pour plus d'informations.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition et recommandations:

Zinc, poussière de zinc (7440-66-6)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	8 heures TWA	15 minutes
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	10 mg / m ³	-
États-Unis OSHA PEL	5 mg / m ³	-
Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Yukon, Saskatchewan *	Non-établi	

Xylène, isomères mixtes (1330-20-7)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	8 heures TWA	15 minutes
États-Unis ACGIH TWA	100 ppm	150 ppm
États-Unis OSHA PEL	100 ppm	-
Alberta	100 ppm, 434 mg / m ³	150 ppm, 651 mg / m ³
Colombie britannique	100 ppm	150 ppm
Ontario	100 ppm	150 ppm
Québec	100 ppm, 434 mg / m ³	150 ppm, 651 mg / m ³
Saskatchewan	100 ppm	150 ppm
Yukon *	100 ppm, 435 mg / m ³	150 ppm, 650 mg / m ³

Hexone , méthylisobutylcétone (108-10-1)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	8 heures TWA	15 minutes
États-Unis ACGIH TWA	20 ppm	75 ppm
États-Unis OSHA PEL	100 ppm	-
Alberta	50 ppm, 205 mg / m ³	75 ppm, 307 mg / m ³
Colombie britannique	20 ppm	75 ppm
Ontario	20 ppm	75 ppm
Québec	50 ppm, 205 mg / m ³	75 ppm, 307 mg / m ³
Saskatchewan	50 ppm	75 ppm
Yukon *	100 ppm, 410 mg / m ³ (peau)	125 ppm, 510 mg / m ³ (peau)

2-butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	8 heures TWA	15 minutes
États-Unis ACGIH OSHA	Non-établi	-
États-Unis OSHA PEL	Non-établi	-
Alberta	200 ppm, 590 mg / m ³	300 ppm, 885 mg / m ³
Colombie britannique	50 ppm	100 ppm

Ontario	200 ppm	300 ppm
Québec	50 ppm, 150 mg / m ³	100 ppm, 300 mg / m ³
Saskatchewan	200 ppm	300 ppm
Yukon *	200 ppm, 590 mg / m ³	250 ppm, 740 mg / m ³

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	- 8 heures TWA	15 minutes
États-Unis ACGIH OSHA	Non-établi	-
États-Unis OSHA PEL	Non-établi	-
Alberta	150 ppm, 713 mg / m ³	200 ppm, 950 mg / m ³
Colombie britannique	20 ppm	
Ontario	150 ppm	200 ppm
Québec	150 ppm, 713 mg / m ³	200 ppm, 950 mg / m ³
Saskatchewan	150 ppm	200 ppm
Yukon *	150 ppm, 710 mg / m ³	200 ppm, 950 mg / m ³

Résine alkyde

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	- 8 heures TWA	15 minutes
États-Unis ACGIH OSHA	Non-établi	-
États-Unis OSHA PEL	Non-établi	-
Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Yukon, Saskatchewan *	Non-établi	

Distillat de pétrole (8052-41-3)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	- 8 heures TWA	15 minutes
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	400 ppm	-
États-Unis OSHA PEL	Non-établi	-
Alberta	100 ppm, 572 mg / m ³	-
Colombie britannique	290 mg / m ³	580 mg / m ³
Ontario	100 ppm	-
Québec	100 ppm, 525 mg / m ³	-
Saskatchewan	100 ppm	125 ppm
Yukon *	100 ppm, 575 mg / m ³	125 ppm, 560 mg / m ³

Éthylbenzène (composant du xylène) (100-41-4)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme -
	- 8 heures TWA	15 minutes
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	100 ppm	125 ppm
États-Unis OSHA PEL	100 ppm	-
Alberta	100 ppm, 434 mg / m ³	125 ppm, 543 mg / m ³
Colombie britannique	20 ppm	-
Ontario	20 ppm	-

Québec	100 ppm, 434 mg / m ³	125 ppm, 543 mg / m ³
Saskatchewan	100 ppm	125 ppm
Yukon *	100 ppm, 435 mg / m ³	125 ppm, 545 mg / m ³

Propane (propulseur) (74-98-6)

Pays / Source	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme - 15 minutes
	8 heures TWA	
USA ACGIH TWA (sous forme de poussière)	1 000 ppm	-
États-Unis OSHA PEL	Non-établi	-
Alberta	1 000 ppm	-
Colombie britannique	1 000 ppm	-
Ontario	1 000 ppm	-
Québec	1 000 ppm	-
Saskatchewan	1 000 ppm	1250 ppm
Yukon *	asphyxiant	

* Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont tous basés sur les TLV ACGIH actuelles. Le Nouveau-Brunswick est basé sur une ancienne version ACGIH. Le Nunavet et les Territoires du Nord-Ouest sont fortement basés sur les TLV ACGIH actuelles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Une ventilation normale est adéquate. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, une protection respiratoire est recommandée. Utilisez un respirateur ou un masque à gaz avec des cartouches pour vapeurs organiques (approuvé par NIOSH) ou utilisez un équipement à adduction d'air.

Gants de protection:

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, l'utilisation de gants imperméables est recommandée pour éviter le dessèchement et une éventuelle irritation.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité recommandées.

Autres équipements de protection:

Il est suggéré qu'une source d'eau propre soit disponible dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements imperméables doivent être portés au besoin.

9. Physique et chimique

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (liquide en vrac)

Apparence:	Revêtement gris en aérosol.
Seuil d'odeur:	Indisponible
pH:	Ne s'applique pas
Point de congélation:	Indisponible
Point d'ébullition:	Indisponible
Point de rupture:	Indisponible
Taux d'évaporation:	<1 (éther = 1)
Inflammabilité (solide, gaz):	Aérosol de niveau 3
Limites d'inflammabilité:	Indisponible
La pression de vapeur:	Indisponible
Densité de vapeur (Air = 1):	> 1 (Air = 1)
Poids spécifique (H ₂ O = 1):	1,24
Solubilité dans l'eau:	Indisponible

Coefficient de distribution eau / huile:	Indisponible
La température d'auto-inflammation:	Indisponible
Température de décomposition:	Indisponible
Viscosité:	Indisponible

9.2 Autres informations

Volatiles (% en poids):	52%
--------------------------------	-----

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Voir les autres titres de la section 10.

10.2 Stabilité chimique:

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu.

10.4 Conditions à éviter:

Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles.

10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Contact oculaire:

Le contact direct des yeux avec des vapeurs ou des particules atomisées peut provoquer une irritation des yeux.

Contact avec la peau:

Une exposition cutanée prolongée ou répétée peut éliminer les huiles, provoquant des rougeurs, un dessèchement et des gerçures. Les personnes présentant des troubles cutanés préexistants peuvent être plus sensibles à l'irritation cutanée due à ce produit.

Potentiel d'irritation et de sensibilisation:

Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Ce n'est pas un sensibilisant.

Inhalation (respiration):

Peut causer une irritation respiratoire, des maux de tête, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, une altération de la coordination, une dépression du système nerveux central ou une arythmie cardiaque. Narcotique à haute concentration.

Ingestion:

Pas une voie d'exposition probable. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (par exemple, somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

Toxicité pour les animaux:

Indisponible

Exposition chronique:

Toxicité pour la

reproduction: Pas de données disponibles.

Mutagénicité: Pas de données disponibles

Tératogénicité:	Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	Aucune donnée de point final.
Produits toxicologiquement synergiques:	Indisponible.
Statut cancérigène:	Il a été démontré que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les animaux de laboratoire. La pertinence de ces résultats pour les humains est incertaine. L'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (IARC) a classé l'éthylbenzène comme un cancérogène possible pour l'homme.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Toxicité aquatique: Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce produit ne contient pas et ne contient pas de substance PBT ou vPvB .

12.6 Autres effets néfastes: Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminez le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

14. Informations relatives au transport

Numéro UN:	1950
Nom d'expédition des Nations Unies:	AÉROSOLS, inflammables, moins de 1 litre chacun, classe 2.1, LTD QTÉ
Classe (s) de danger pour le transport:	Classe 9
Groupe d'emballage: Dangers	N'est pas applicable
environnementaux:	Aucun connu
Précautions spéciales:	Aucun connu
TMD:	Non réglementé
ICAO / IATA-DGR:	Produit de consommation, ID 8000, Classe 9, LTD QTÉ
IMDG:	UN 1950, AÉROSOLS, Inflammable, moins de 1 litre chacun, Classe 2.1, LTD QTÉ

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

États-Unis et État fédéral

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Catégories de danger pour les rapports SARA Section 311/312	<u>Aigu</u> Oui	<u>Chronique</u> Non	<u>Feu</u> Oui	<u>Pression</u> Non	<u>Réactif</u> Non
--	---------------------------	--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	------------------------------

<u>Composants</u>	<u>CERCLA / SARA Sec 302</u>		<u>SARA Sec. 313</u>
	<u>Substance dangereuse</u> <u>RQ</u>	<u>EHS TPQ</u>	<u>Libération toxique</u>
Zinc; Poussière de zinc	Oui (1000 lb)	Non	Oui (1%)
2-butanone, méthyléthylcétone	Oui (5000 lb)	Non	Non
Xylène (isomères mixtes)	Oui (100 lbs.)	Non	Oui (1%)
Hexone , méthylisobutylcétone	Oui (5000 lb)	Non	Oui (1%)
Éthylbenzène (composant du xylène)	Oui (1000 lb)	Non	Oui (1%)
Acétate de n-butyle	Oui (5000 lb)	Non	Non

Classifications NFPA: Santé: 2
Feu: 4
Réactivité: 0

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par le personnel d'intervention d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'urgences similaires. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques de la combustion ou de la décomposition.

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: ce produit peut vous exposer à l'éthylbenzène qui est connu dans l'état de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site www.p65warnings.ca.gov.

Union européenne

Le produit est conforme aux exigences de communication du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1% SCL. Ne contient pas de substances notifiées de la liste ELINCS, directive 92/32 / CEE. Ne contient pas de substances REACH soumises aux restrictions de l'annexe XVII.

Canada

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire DSL.

Ce produit a été classé selon les critères de danger du CPR et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

Australie

Tous les composants sont répertoriés sur l'AICS.
Dangereux selon les critères de NOHSC Australie.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes:

OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DL₅₀ = Dose létale médiane
DNEL = niveau dérivé sans effet
ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
TSCA = Toxic Substances Control Act (États-Unis)
LIS = Liste intérieure des substances (Canada)
AICS = Inventaire australien des substances chimiques

Date de révision: 20 septembre 2018

Numéro de révision: 6 NA

Remplace: 29 août 2017

Autre: Anglais vers français; 7 décembre 2020

Indication des Section 3, 15 mise à jour; mises à jour de format et informations supplémentaires sur

changements: la Proposition 65 de la Californie. Rédigé conformément aux dispositions de OSHA 1910.1200 App D (2012) et Canada HPR (DORS / 2015-17) (SIMDUT 2015). (Format GHS)

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Cependant, le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité et assume tous les risques et responsabilités liés à la manipulation de ce produit.